Tableau n° 29

Le furfural et l'alcool furfurylique

Date de création : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 29/1995 Date de la dernière mise à jour : 29 Mars 2018 ; N° JORT : 40/2018

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite récidivante en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.	7 jours	Travaux exposant aux émanations de furfural et d'alcool furfurylique utilisés comme : - Solvants, réactifs Agents de synthèse des pesticides, de médicaments ou de matières plastiques en particulier pour la préparation et l'utilisation de moules en fonderie Accélérateurs de vulcanisation de caoutchouc.
Asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuve fonctionnelle respiratoire, récidivant après nouvelle exposition.		
Conjonctivite récidivante après nouvelle exposition.		
Dermatite eczématiforme récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test épicutané.		